DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 85-501

Applicable à compter du : [2022/12/02]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016

2111A

EN ISO 374-1:2016
Type B

KLP

EN ISO 374-5

VIRUS

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1309 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2021/12/02

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 85-501

Applicable à compter du : [2020/07/15] et jusqu'à: [2022/12/01]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 388

2111A

EN ISO 374-1:2016
Type B

KLP

EN ISO 374-5

VIRUS

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2020/0978 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2020/07/15

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 85-501

Applicable jusqu'au : [2020/07/14]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 374 EN 388

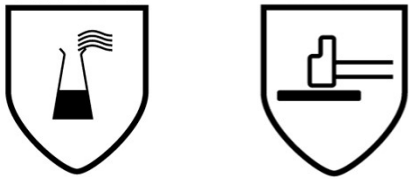

AKL 4111

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat IFA 1501065 émis par l'organisme notifié :

INSTITUT FÜR ARBEITSSCHUTZ DER DGUV (IFA) (0121)
PRÜF- UND ZERTIFIZIERUNGSSTELLE IM DGUV TEST
ALTE HEERSTRASSE 111
53754 SANKT AUGUSTIN

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

INSTITUT FÜR ARBEITSSCHUTZ DER DGUV (IFA) (0121)
PRÜF- UND ZERTIFIZIERUNGSSTELLE IM DGUV TEST
ALTE HEERSTRASSE 111
53754 SANKT AUGUSTIN

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2015/07/23